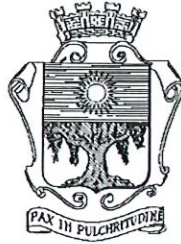


AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_05-DE
Reçu le 13/05/2026



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – PETITE ENFANCE - CRECHE MUNICIPALE « LES PETITS MALINS » -
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PASSATION
D’UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2026
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, Mme Françoise SANCHINI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Arzu-Marie BAS, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Michèle VERDRU, M. Jean-Baptiste BARILI, M. Michel LOBACCARO, Mme Sandrine BERTRAND, Mme Virginie LAMY, Mme Carolle LEBRUN, M. Hervé LAUBERTIE, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, Mme Nadia BONADEO, M. Adrien GUILLOT, M. Sébastien BROUCHET, Mme Manon CAISSON-STIVAL,

PROCURATIONS : M. Didier ALEXANDRE à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL.

QUORUM : 14
PRESENTS : 24
VOTANTS : 27

Secrétaire : Mme Manon CAISSON-STIVAL

Date de convocation de séance : 29 avril 2026

AR Prefecture

006-210600110-20260505-050526_05-DE
Reçu le 13/05/2026



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2026

V – PETITE ENFANCE - CRECHE MUNICIPALE « LES PETITS MALINS » -
ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – PASSATION
D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Madame Charlotte MARC, Conseillère Municipale, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de convention,

Considérant que la crèche municipale « Les petits Malins », dont la mission est d'assurer l'accueil collectif d'enfants âgés de moins de six ans dans le respect des dispositions des articles R2324-16 et suivants du code de la santé publique, bénéficie chaque année d'une participation financière du département des Alpes-Maritimes,

Considérant que cette participation, dont le montant pour l'année 2026 s'élève à la somme de 24 866 €, et les modalités de versement sont définies dans la convention d'attribution s'y rapportant, qui prendra fin le 31 décembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE la passation d'une convention avec le Département des Alpes-Maritimes portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants-multi-accueil « Les Petits Malins » pour l'année 2026,
- APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,




Le Maire,
Roger ROUX